

Marcolès

Fabricsiens et Marguilliers

La Fabrique est l'établissement qui représente et administre les intérêts temporels d'une église publique, qui peut acquérir, aliéner, administrer les biens.

Les Marguilliers sont nommés annuellement parmi les membres du conseil de fabrique. Ils sont au nombre de trois et dirigent l'administration journalière du temporel de la paroisse.

1783	COURBAISE	Jean Pierre	Avocat au parlement	Marguillier
	FALISSARD	Louis	Marchand	Marguillier
	MAUBO	Pierre	Marchand	Marguillier
	VEAUX	Jean	Marchand de Moujac	Marguillier
1827	LACAZE	Louis		Marguillier
	OLIVIER	Jean	Dr en Chirurgie	Marguillier
	VIDALENC	Jean Louis		Marguillier
1893	BRONNER	Georges		Marguillier
	CANTOURNET	Théodore	Adjoint au Maire	
	DE VERDELON	Georges		
	FIGEAC	Guillaume		Marguillier
	GAUZENTES	Jean	Curé	
	THERON	Alexis		
	VALADOU	Philippe		Marguillier

Consuls

Dans chaque paroisse, la communauté d'habitants est responsable de la levée des impôts royaux, l'assemblée des habitants désigne des Consuls qui sont chargés de répartir et de collecter la taille, la capitation et autres redevances.

1549	CASSARD	Pierre		
1560	CELIER	Pierre		
1591	DESTANNE	Pierre		
1652	MILY	Jean	domicilié au Bex	
1653	CROUTES	Jean		
1657	MILY	Jean	domicilié au Bex	
1659	MILY	Jean	domicilié au Bex	
1664	CUEILHE	Bertrand		
1664	MORET	Pierre		
1675	MILY	Antoine	fil de Jean	
1684	MILY	Antoine	fil de Jean	
1693	MILY	Antoine	fil de Jean	
1705	MILY	Antoine	fil d'Antoine	
1717	MILY	Antoine	fil d'Antoine	
1727	MURATET	Pierre	consul pour le 3e quartier	
1727	PICHOT	Gabriel	consul pour le 3e quartier	
1727	DEVEZ	Astorg	consul pour le 3e quartier	
1727	SOUQUAL	Raymond	consul pour le 3e quartier	
1748	FELGINES	Jean	consul pour le 3e quartier	

1748	FELGINES	Guillaume	consul pour le 3e quartier
1748	BRUNHES	Louis	consul pour le 3e quartier
1748	DEVEZ	Louis	consul pour le 3e quartier
1748	LAVAL	Antoine	consul pour le 3e quartier

Syndics

Le Syndic est le défenseur des intérêts de la communauté, et à ce titre, il est éventuellement fondé à intervenir en justice si ces derniers apparaissent lésés ou menacés. Le syndicat est une charge pénible, et non un avantage : l'opinion le tenait en médiocre estime.

1485	CROUTES (de)	Guillaume
1485	LABORIE	Jean
1626	CAZES	Antoine
1626	LEYGONIE	Jacques
1669	BOUSSAROQUE	
1735	LIEURADE	Pierre
1740	LIEURADE	Pierre
1749	LIEURADE	Pierre
1752	GLADINES	Guillaume
1754	AYROLLES	Guillaume
1763	LIEURADE	Guillaume
1772	CANTOURNET	Jean
1788	DEVEZ	Pierre
1789	DEVEZ	Pierre